

ACCUEIL PERISCOLAIRE COMMUNAL DE TRIAIZE

FICHE D'INSCRIPTION PREVISIONNELLE - ANNEE SCOLAIRE : 2023-2024

A remettre à l'agent de l'accueil périscolaire (téléphone : 06 70 83 96 43)

- Pour les besoins réguliers, il est demandé aux parents en début d'année scolaire de préciser le rythme de fréquentation des enfants.
- Pour les besoins occasionnels (matin et/ou soir) avec dates connues, s'inscrire trois jours avant la date auprès de l'agent de l'accueil périscolaire (sur place ou par téléphone 06 70 83 96 43).

Si vous avez plusieurs enfants, et qu'ils fréquenteront la garderie, les mêmes jours, vous pouvez remplir une fiche par famille. Sinon remplir une fiche individuelle.

+ une fiche de renseignements pour la garderie est à remplir pour toute nouvelle inscription ou renouvellement

NOM DE FAMILLE : **Enfant(s):**
NOM(S)
Prénom(s)

I. Besoins réguliers :

Matins

Tous les **matins** (lundi-mardi-jeudi-vendredi)

Certains **matins** par semaine:

Nombre de jours (entourer): 1 2 3

Préciser les jours (cocher): Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Soirs

Tous les **soirs** (lundi-mardi-jeudi-vendredi)

Certains **soirs** par semaine:

Nombre de jours (entourer): 1 2 3

Préciser les jours (cocher): Lundi Mardi Jeudi Vendredi

II. Besoins occasionnels :

S'inscrire trois jours avant la date de fréquentation - sur place ou par téléphone auprès de l'agent

	DATE	Matin (cocher la case)	Soir (cocher la case)
LUNDI			
MARDI			
JEUDI			
VENDREDI			

SIGNATURE(S)

« Les informations collectées seront traitées par la mairie de Triaize à des fins de gestion des inscriptions et de la facturation associée de la garderie municipale.

Elles seront conservées pendant l'année en cours, puis archivées jusqu'à 10 années concernant les justificatifs comptables.

Vous pouvez à tout moment exercer vos droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition et de limitation au traitement de vos données en vous adressant directement à la mairie de Triaize.

Si vous estimez, après nous avoir saisis, que vos droits n'ont pas été respectés, vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL »